

## Association ADESSA

48 RUE DE TOURVILLE  
50200 COUTANCES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos le 31 décembre 2023  
**SIREN 780878898**

**TALENZ FIDORG AUDIT**

(Siège) Le Trifide - 18 rue Claude Bloch | 14050 Caen Cedex 4 | Téléphone : 02.31.46.23.23 | E-mail : caen@talenz-fidorg.fr  
62 rue de la Chaussée d'Antin | 75009 Paris | Téléphone : 01.40.16.79.80 | E-mail : paris@talenz-fidorg.fr

[www.talenz-audit.fr](http://www.talenz-audit.fr)

SAS au capital de 124 000 € | SIRET 33971386900016 | RCS Caen 339 713 869 | TVA Intracommunautaire FR 61339713869  
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Normandie

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de l'Association ADESSA,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ADESSA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Caen,

**TALENZ FIDORG AUDIT SAS**

**Aude MARESQ**  
Commissaire aux Comptes  
Associée

Signé électroniquement le 18/06/2024 par  
Aude Maresq



**ADESSA DOMCILE MANCHE**48 Rue de Tourville  
50200 COUTANCES**BILAN ASSOCIATIF AU 31 DECEMBRE 2023**

ACTIF	ANNEE N			ANNEE N-1
	BRUT	Amort/Prov	NET	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets				
Fonds commercial				
Autres				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions	15 136	15 136		31
Install. Techn., mat. & outill.				
Autres	331 385	277 681	53 704	66 497
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations				
Créances rattachées à particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
<b>TOTAL I</b>	<b>346 521</b>	<b>292 817</b>	<b>53 704</b>	<b>66 528</b>
Comptes de liaison				
<b>TOTAL II</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks de matières premières				
En cours de production et services				
Stocks de produits finis				
Stocks de marchandises				
Avances et acomptes rattachés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	373 145	11 550	361 594	355 616
Autres créances	94 923		94 923	90 447
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	535 214		535 214	558 722
Charges constatées d'avance	341		341	7 137
<b>TOTAL III</b>	<b>1 003 623</b>	<b>11 550</b>	<b>992 073</b>	<b>1 011 922</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remb. Des emprunts				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 350 144</b>	<b>304 367</b>	<b>1 045 776</b>	<b>1 078 450</b>

**BILAN ASSOCIATIF AU 31 DECEMBRE 2023**

PASSIF	ANNEE N	ANNEE N-1
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>69 168</b>	<b>69 168</b>
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	69 168	69 168
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	-	-
Fonds propres statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-
<b>Ecarts de réévaluation</b>	-	-
<b>Réserves</b>	<b>473 992</b>	<b>410 906</b>
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	453 928	390 841
<i>Dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	190 621	205 792
Autres réserves	20 064	20 064
<b>Report à nouveau</b>	- <b>42 642</b>	- <b>31 310</b>
<i>Dont RAN des act. ESMS sous gestion contrôlée</i>	28 587	64 877
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	- <b>40 752</b>	- <b>51 754</b>
<i>Dont résultat des activités ESMS sous gestion contrôlée</i>	66 093	26 796
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>459 766</b>	<b>500 518</b>
Subventions d'investissement (non renouvelables)	-	5 275
Provisions réglementées (diff. Réal. Immob.)		
<b>TOTAL I</b>	<b>459 766</b>	<b>505 793</b>
Fonds dédiés	10 000	10 000
<b>TOTAL II</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques et charges	145 982	128 086
<b>TOTAL III</b>	<b>145 982</b>	<b>128 086</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès établis. De crédit	20 108	30 081
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 611	13 983
Dettes fiscales et sociales	376 897	377 840
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	13 413	9 978
Produits constatés d'avance	-	2 690
<b>TOTAL IV</b>	<b>430 028</b>	<b>434 571</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 045 776</b>	<b>1 078 450</b>

## COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATIF AU 31 DECEMBRE 2023

CHARGES	ANNEE N	ANNEE N-1
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	439 223	373 692
Impôts, taxes et versements assimilés	106 762	104 820
Salaires et traitements	1 459 769	1 430 744
Charges sociales	473 093	458 503
Autres charges de personnel		
Dotations aux amortissements	19 224	18 798
Dotations aux provisions	34 196	25 673
Dotation à la réserve de trésorerie		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges (dont cotisations)		
<b>TOTAL I</b>	<b>2 532 268</b>	<b>2 412 231</b>
Quote part de résultat sur opérat. Communes		
<b>TOTAL II</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	946	967
Différences négatives de change		
Charges nettes s. cession valeurs mobil. Placemt		
<b>TOTAL III</b>	<b>946</b>	<b>967</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opération de gestion	1 341	144
Sur opération de capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
<b>TOTAL IV</b>	<b>1 341</b>	<b>144</b>
Engagements à réaliser sur subv. Fontionnt	11 828	19 604
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 534 555</b>	<b>2 413 342</b>
<b>Solde créditeur = Excédent</b>		<b>51 754</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 534 555</b>	<b>2 465 096</b>
<b>Résultat de gestion</b>	<b>-40 752</b>	<b>51 754</b>
Reprise N-2		
<b>Excédent ou déficit global</b>	<b>-40 752</b>	<b>51 754</b>
<i>Résultat associatif</i>	<i>25 341</i>	<i>24 959</i>
<i>Résultat financeurs</i>	<i>-66 093</i>	<i>26 796</i>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-40 752</b>	<b>51 754</b>



## **ADESSA DOMCILE MANCHE**

48 Rue de Tourville  
50200 COUTANCES

### **ANNEXE**

#### **DESCRIPTION DES ACTIVITES**

L'association ADESSA domicile Manche a pour but d'organiser, de gérer et de coordonner toute action destinée à assurer et à promouvoir l'aide à domicile ou de proximité, individuelle ou collective, aux familles ou à toute personne pour leur permettre de garder ou de retrouver leur autonomie et pour les seconder dans leur vie quotidienne. Elle défend les intérêts matériels et moraux de toutes les familles.

L'association est adhérente de la fédération ADEDOM et gère plusieurs services :

#### **Un service prestataire d'aide aux familles**

Ce service est autorisé par le département et conventionné par les Caisses (CAF, CPAM, MSA...). Des TISF et des Auxiliaires Familiales aident à domicile les familles à surmonter des difficultés ponctuelles.

#### **Un service de protection de l'Enfance**

Ce service intervient sur demande de l'Aide Sociale à l'Enfance et est autorisé et tarifé par le Conseil Départemental. Des TISF aident à domicile les familles en difficulté pour l'éducation de leurs enfants.

#### **Un service prestataire d'aide à domicile PA/PH (SAAD)**

Ce service, autorisé et tarifé par le Conseil Départemental est destiné aux personnes âgées ou handicapées. Des auxiliaires de vie assistent ces personnes dans les actes de la vie quotidienne.

#### **Un Service de Soins Infirmiers A Domicile**

Ce service financé par l'ARS, s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, malades, atteintes par une diminution de leurs capacités physiques ou mentales, ou souffrant de maladie chronique invalidante.

#### **Une Equipe Mobile Alzheimer**

Ce service autorisé et financé par l'ARS s'adresse aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée pour leur apporter des soins de maintien et de réhabilitation à domicile.

#### **Un service mandataire d'aide à domicile et d'assistance à la personne**

Des particuliers veulent un employé à domicile pour de la garde d'enfants, du ménage ou de l'aide à la personne. Ce service, sous Agrément, aide les particuliers dans leur fonction d'employeurs.

#### **Des services prestataires à la personne**

Ce service, sous Agrément Qualité, répond aux besoins des ménages en matière de garde d'enfants ou d'aide aux tâches ménagères.

**ADESSA DOMCILE MANCHE**

48 Rue de Tourville  
50200 COUTANCES

**ANNEXE****REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'exercice comptable 2023 a débuté le 1er janvier 2023 et s'est terminé le 31 décembre 2023, soit une durée de 12 mois.

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés, conformément au plan comptable général ANC n°2014-03 en tenant

- du règlement ANC 2018-06 applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif pour leur exercice ouvert à compter du 1er janvier 2020 ;
- du règlement ANC 2019-04 spécifique aux organismes gestionnaires d'ESSMS

**CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES**

Néant

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

**CREANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**ADESSA DOMCILE MANCHE**

48 Rue de Tourville  
50200 COUTANCES

**ANNEXE**

**ENGAGEMENTS DONNES**

*Engagement retraite :*

Au 31 décembre 2023, le montant des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite s'élève à 99 779 euros et sont provisionnés dans les comptes de l'association.

Les paramètres de calcul prennent en compte un départ en retraite à 62 ans, une contribution patronale de 100% et un taux d'actualisation de 2,20%.

**EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

NEANT

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

L'association a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature compte tenu de leur faible montant.

Ces contributions concernent les administrateurs et membre du bureau de l'association et représentent 112 heures de bénévolat au titre de l'exercice 2022 pour une valorisation estimée à 4 240 euros sur la base des taux horaires suivants : 50 euro pour les co-présidents, 30 euros pour les membres du bureau et 15 euros pour les administrateurs.

ANNEXE 1

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE ET DES AMORTISSEMENTS

	Immo. Incorporel.	Immo. Corporelles	Immo. Financières	TOTAL
<b>I - VALEURS BRUTES</b>		341 111		341 111
Augmentations		6 400		6 400
Diminutions		990		990
Situation 31.12.2023		346 521		346 521
<b>II - AMORTISSEMENTS</b>		274 593		274 593
Augmentations		19 214		19 214
Diminutions		990		990
Situation 31.12.2023		292 817		292 817
<b>III - VALEUR NETTE (I - II)</b>		53 704		53 704

ETAT DES PROVISIONS ET FONDS DEDIES

	Début exercice	Augment. Dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
<b>I - PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
<b>II - PROV. RISQUES ET CHARGES</b>	102 004	23 258	11 362	113 900
Compte Epagne Temps	2 691	5 675		8 365
CP arrêts maladie		5 755		5 755
Retraite et invalidité	99 313	11 828	11 362	99 779
<b>III - FONDS DEDIES</b>				
SSIAD	10 000			10 000
<b>TOTAL</b>	<b>10 000</b>			<b>10 000</b>
<b>IV - SUR ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
Usagers	9 727	4 939	3 116	11 550
<b>V - AUTRES PROVISIONS</b>	26 082	6 000		32 082
<b>TOTAL I+II+III+IV+V</b>	<b>147 813</b>	<b>34 196</b>	<b>14 477</b>	<b>167 532</b>
dont DOTATIONS		34 196	14 477	
ET				
REPRISES				
		- d'exploitation		
		- financières		
		- fonds dédiés		

VARIATIONS DES FONDS PROPRES

	Bilan 31/12/22	Augmentations	Diminutions	Bilan 31/12/23
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	69 168			69 168
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
<b>Ecart de réévaluation</b>				
<b>Réserves</b>				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	390 841	78 258	15 172	453 928
Autres	20 064			20 064
<b>Report à nouveau</b>	-31 310	139 185	150 517	-42 642
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	51 754	-40 752	51 754	-40 752
<b>TOTAL</b>	<b>500 518</b>	<b>176 692</b>	<b>217 443</b>	<b>459 766</b>

**ADESSA DOMCILE MANCHE**

48 Rue de Tourville

50200 COUTANCES

**ANNEXE 2****ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**

<b>ETAT DES CREANCES</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 AN AU +</b>	<b>+ DE 1 AN</b>
Créances immobilisées			
Créances clients	361 594	361 594	
Autres créances	94 923	94 923	
Charges constatées d'avance	341	341	
<b>TOTAL</b>	<b>456 858</b>	<b>456 858</b>	
Montant des prêts en cours d'exercice	Accordé Remboursé		

<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 AN AU +</b>	<b>+ DE 1 AN</b>
Emprunts auprès des établissements de crédits	20 108	10 027	10 081
Dettes fournisseurs	19 611	19 611	
Dettes fiscales et sociales	376 897	376 897	
Autres dettes	13 413	13 413	
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL</b>	<b>430 028</b>	<b>419 947</b>	<b>10 081</b>
Emprunts en cours d'exercice	Souscrits Remboursés	9 973	

**ADESSA DOMCILE MANCHE**

48 Rue de Tourville

50200 COUTANCES

**ANNEXE 3****PRODUITS A RECEVOIR**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
<b>CREANCES</b>	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (1)	94 923
<b>TOTAL</b>	<b>94 923</b>

*(1) Dont 42 215 euros de remboursements de formations à recevoir***CHARGES A PAYER**

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	202 641
Autres dettes	9 939
<b>TOTAL</b>	<b>212 579</b>

**CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

	Charges	Produits
Charges / produits d'exploitation	341	
<b>TOTAL</b>	<b>341</b>	

**ADESSA DOMICILE MANCHE**48 Rue de Tourville  
50200 COUTANCES**RECAPITULATIF DES RESULTATS 2023**

	Résultat de gestion	Reprise N - 2	Résultat
T.I.S.F Protection de l'enfance	-18 946,11		-18 946,11
A.F. Protection de l'enfance	-580,86		-580,86
T.I.S.F CAF			
A.F CAF			
T.I.S.F Autres	24 454,86		24 454,86
AF Autres	28 085,64		28 085,64
A.V.	-22 330,61		-22 330,61
S.A.P	-5 216,64		-5 216,64
Familles Gouvernantes	-28 196,72		-28 196,72
S.S.I.A.D.	6 241,15		6 241,15
E.M.A.	-2 279,85		-2 279,85
Mandataire	-7 916,17		-7 916,17
Associatif	-14 066,28		-14 066,28
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>-40 751,59</b>		<b>-40 751,59</b>